

Décret n° 99 - 226 DU 31 octobre 1999
portant nominations au ministère de la santé, de
la solidarité et de l'action humanitaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 77-228 du 5 mai 1977 portant création de la direction des études et de la planification au sein des ministères ;

Vu le décret n° 99-205 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation du ministère de la santé, de la solidarité et de l'action humanitaire ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

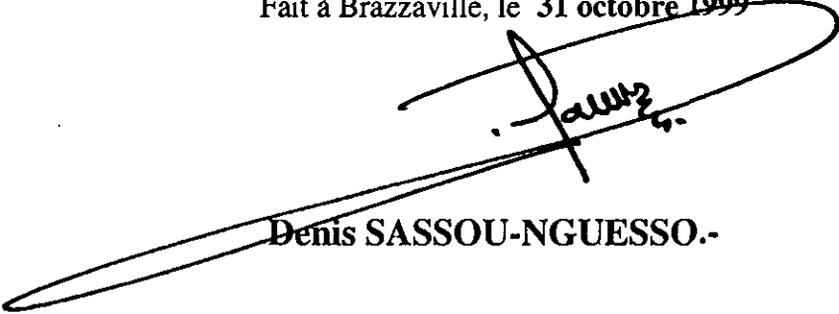
Article premier.- Sont nommés au ministère de la santé, de la solidarité et de l'action humanitaire :

- M. Frédéric Bienvenue OBAKA : directeur des études et de la planification.
- Mme Valérie Antoinette OSSIE, directrice de la coopération.

Article 2.- Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

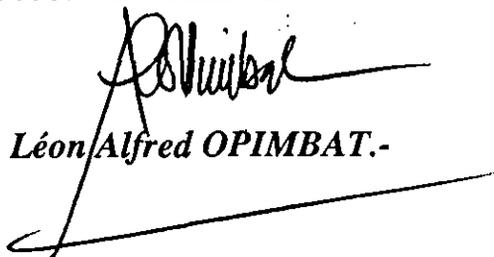
Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 31 octobre 1999

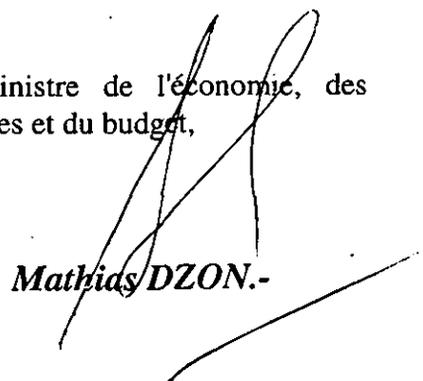

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la santé, de la solidarité
et de l'action humanitaire


Léon Alfred OPIMBAT.-

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,


Mathias DZON.-